

Nos boursières en carrière

Depuis la création du fonds de la fondation AFDU-Québec, en 1992 c'est plusieurs centaines de milliers de dollars qui ont été octroyés à des filles et des femmes désireuses de faire des études supérieures. Qu'advient-il de nos boursières une fois leur formation complétée ? Curieuses de connaître leur devenir, nous sommes allées à leur rencontre pour tenter de refaire avec elles le parcours scolaire et professionnel qu'elles ont mené à ce jour. C'est l'objet de cette chronique. Souhaitons à nos lectrices qu'elle nourrisse leur intérêt et suscite leur engagement. Espérons aussi qu'elle inspire nos jeunes boursières encore aux études.

Nous vous présentons la professeure Sylvette Guillemard.

Avocate d'abord pour le plaisir des mots, Sylvette Guillemard

Entrevue menée par France Rémillard

Sylvette Guillemard a une carrière bien établie. Elle est professeure titulaire à la faculté de droit à l'université Laval. En plus d'enseigner le droit international privé et le droit civil québécois, elle dispose de plusieurs assistantes de recherche qui mènent des études de maîtrise et de doctorat sous son égide. Une sommité dans son domaine, elle est fréquemment consultée par les magistrats sur des questions pointues ayant trait aux législations étrangères. Elle publie régulièrement des articles et des volumes spécialisés en plus de répondre aux médias sur des sujets tels que les plaideurs quérulents, ces individus qui se complaisent dans la contestation des pénalités et des verdicts qui leur sont imposés.

Elle vient de se voir décerner la prestigieuse médaille Paul-André-Crépeau pour « sa contribution remarquable et inestimable à l'avancement des aspects internationaux du droit privé. » _ Cette spécialité du droit s'occupe de points légaux touchant des personnes engagées dans des relations transfrontalières, par exemple : mariage entre personnes de nationalités différentes ou contrat commercial entre sociétés établies dans des pays distincts. Cette femme très humble dit ne pas rechercher les honneurs et la reconnaissance, mais être propulsée par la passion pour sa discipline.



Sylvette Guillemard

La prestigieuse médaille Paul-André-Crépeau lui est attribuée pour «sa contribution remarquable et inestimable à l'avancement des aspects internationaux du droit privé et du droit commercial ici et à l'étranger.»

F.R. : Je ne connais qu'un seul Guillemard et il vit à Paris. Sylvette Guillemard, qui êtes-vous ? Votre nom peu fréquent au Québec laisse supposer d'autres origines.

S. G. : Vous avez raison, je suis française, originaire de Paris. Arrivée au Québec en 1980, diplôme en poche, je venais de décrocher un emploi à l'hôpital de Sherbrooke et, ne vous surprenez pas, cet emploi était en ophtalmologie : mon domaine initial de formation n'était donc pas du tout le droit. Et là, si je peux vous confier un secret, la transition Paris-Sherbrooke a été pour moi un choc à tous égards.

Deux ans plus tard, j'ai migré vers Québec, toujours en ophtalmologie. Au fond de moi, j'étais habitée par le désir de faire du droit. Au fil du temps, j'ai peu à peu réalisé qu'au Québec il est possible de se refaire une vie dans une autre carrière. Sept ans après mon arrivée en terre d'Amérique, je me suis inscrite à un premier cours à la faculté, d'abord en étudiante libre. Tout de suite, je me suis sentie dans mon élément : j'ai compris que c'est en droit que je voulais gagner ma vie. Je demeure malgré tout contente d'avoir fait ce choix sur le tard : à dix-sept ans, la maturité n'aurait pas été au rendez-vous.

F. R. : Pouvez-vous nous décrire votre parcours scolaire et professionnel ?

S. G. : Après ce premier cours j'ai enfilé le reste du parcours de façon linéaire : le bac et le barreau. Puis, je me suis tout de suite engagée dans la maîtrise. J'ai ensuite été sélectionnée parmi plusieurs pour faire un stage à la Cour suprême du Canada, le plus haut tribunal au pays. Ce stage qui ne devait durer qu'un an a été renouvelé pour une année supplémentaire. Finalement, sentant que je n'avais pas tout à fait bouclé ma formation, j'ai entrepris un doctorat. Seulement, il m'est apparu important à ce stade de panacher mon parcours. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu entreprendre ce cursus en co-tutelle, soit entre l'université Laval et l'université de Paris II Panthéon-Assas. Ce qui aboutit à 2 doctorats.

F. R. : En 1992, avant la mise sur pied de la fondation, c'est au niveau de la maîtrise que vous avez obtenu une bourse de l'AFDU Québec. Pourquoi avez-vous postulé et à quoi vous a-t-elle été utile ?

S. G. : J'ai procédé sur la recommandation d'une amie. À ce que l'on me disait, j'allais être une des premières à recevoir une bourse de cet organisme. Elle était petite, 500 \$, je crois. Le montant n'était pas phénoménal, mais j'ai été très touchée d'obtenir un tel encouragement de la part de femmes. Je l'ai dit, je ne recherche pas la reconnaissance, j'ai vécu cet octroi comme une incitation à poursuivre ... ce que j'ai fait.

F. R. : Pourquoi le droit?

S. G. : Il faut savoir que j'ai un père et un frère en droit. Personnellement, je n'aime pas la chicane et je ne me voyais pas plaider. Toutefois, je nourrissais un grand amour pour ma langue et c'est cet amour qui fondamentalement m'a motivée. J'adorais le français, mais ne me sentais pas de talent particulier pour l'écriture artistique. Pour moi, la littérature du droit qui semble hermétique au commun des mortels est une forme linguistique toute en précision et en subtilités : elle me passionne. Parlant de cet amour du français, je dois reconnaître que j'ai une admiration sans bornes pour ces québécois_ à qui je reconnais par ailleurs quelques défauts_ qui se sont battus pour garder leur langue et qui continuent de résister à l'envahissement de l'anglais omniprésent en cette terre d'Amérique. J'ai de nombreuses publications à mon actif, mais toutes en français. Je refuse de publier en anglais. En 1995, quand j'ai ouvert mon propre bureau, j'étais spécialisée en services de recherche et de rédaction de mémoire pour la Cour d'appel et la Cour suprême ; toujours au nom de cet amour des mots et de la façon de les utiliser.

F. R. : Vous avez connu un très long parcours scolaire. A-t-il présenté quelques difficultés ?

S. G. : Pas vraiment. Financièrement, au départ, j'arrivais du marché du travail et disposais donc de quelques économies. Puis à partir de la maîtrise, j'ai obtenu des charges de cours. Socialement, comme j'étais installée au Québec depuis sept ans déjà, j'avais mon réseau d'amis. De ce côté, je dois avouer que j'ai dû sacrifier, accaparée que j'étais par les études, et ce, pendant 15 ans, soit de 1987 à 2002, moment où j'ai obtenu mon doctorat. Dès 2002, j'ai été titularisée.

Je dois reconnaître que quand j'ai terminé ma maîtrise, j'ai postulé sur plusieurs emplois dans mon domaine. Aucun bureau n'a retenu ma candidature. Je présentais plusieurs handicaps cumulés : j'étais une femme, surqualifiée, étrangère et déjà moins jeune. Qu'à cela ne tienne, j'ai poursuivi mon cursus en entamant le doctorat.

Je n'ai jamais vécu de préjudice du fait que j'étais femme. J'avoue ne pas être féministe. J'ai été élevée avec deux frères et dans ma famille on ne m'a jamais accordé de protection particulière du fait que j'appartenais au sexe féminin. Bien sûr, je n'ai pas d'enfant et donc

la conciliation travail-famille n'a jamais présenté un handicap à mon implication professionnelle. J'ai toutefois été confrontée à cette réalité alors qu'une de mes jeunes étudiantes, française, est venue me voir en pleurs parce qu'elle entamait une grossesse non planifiée et inopportune. Devant ce désarroi si humain j'ai réalisé que oui, être une femme et mener des études supérieures peut présenter certaines difficultés.

Plusieurs de mes étudiants et étudiantes sont soucieux de leur avenir. Ce qui les inquiète c'est le grand nombre de diplômé(e)s sur le marché et de ce fait la compétition féroce qui les attend et le risque de ne pas trouver d'emploi dans leur domaine. Je constate toutefois que, garçons ou filles, c'est la même inquiétude.

F. R. : Vous êtes certainement au fait qu'alors que les filles en faculté sont majoritaires, les diplômées quittent la profession, selon une étude menée par votre collègue de l'université Laval, Sophie Brière.

S. G. : Oui, c'est compréhensible puisque les femmes qui ont des enfants n'ont pas la même disponibilité pour répondre aux urgences. C'est peut-être la raison pour laquelle plusieurs filles choisissent la recherche plutôt que la plaidoirie. Je ne dirige aucun étudiant menant des études de maîtrise ou de doctorat : je n'ai que des étudiantes. Les filles optent pour la recherche. En fait, j'ai eu un étudiant, mais il a dû abandonner pour des raisons familiales, je crois.

F. R. : Je vous demanderais en terminant si vous avez des recommandations ou des conseils pour les filles qui seraient tentées d'imiter votre parcours.



S. G. : Je leur dirais dans la mesure du possible de suivre leur élan passionné, de ne pas percevoir dans cette entreprise un défi, mais plutôt un plaisir. Je suis sportive, mais ne

pratique pas de sport extrême. Or il y a quelques années, j'ai accepté une invitation à gravir l'Everest. Tous mes amis m'ont déconseillé d'entreprendre une telle ascension sans un entraînement préparatoire long et rigoureux. Je me suis lancée quand même : j'ai gravi 6 800 mètres et surpassé mes compagnes et compagnons qui s'étaient pourtant très physiquement préparés. J'ai réussi parce que pour moi cette aventure relevait du plaisir et non du défi.

Je dirais aussi aux filles de se lancer d'égal à égal et de ne pas surjouer leur identité féminine, c'est-à-dire d'éviter de revendiquer leur différence, et de plutôt se considérer comme ce qu'elles sont: des égales.

Décembre 2021